



**Dimanche 7 octobre 10:30 à 11:15 –
« Réforme de la Formation »**

**Régine Ferrère Présidente de la
CNEP**

Vice Présidente de l'UPB

En charge de la négociation sociale



OPCALIA est notre OPCA de branche

Que devient-il ?

Qui va collecter ? Qui va financer et quoi ?

Les marques se posent beaucoup de questions.

Les écoles bruissent de toutes les rumeurs les plus folles

Bref, une mise au point sur tout ce qu'il est possible de mettre au point est essentiel

Les chiffres clés de la branche beauté bien-être

Les chiffres clés de la formation

Les points saillants de la réforme de la formation



Les chiffres clés de la branche beauté bien-être

Sources CNEP/INSEE/ESANE

L'offre Bien-être en France

Sources CNEP/INSEE/ESANE

Une offre multi sectorielle

Le marché de la Beauté et du bien-être est vaste ,

Il englobe les soins de beauté et de bien-être ,le maquillage, aussi la coiffure, les activités de l'hôtellerie ,du tourisme, l'édition de livres de santé, le marché du bio, le coaching et le conseil en image.

Selon l'INSEE, l'étendue du marché de la beauté et du bien-être peut se résumer en trois chiffres :

288 465 entreprises -542 846 salariés- 37,5 Md€

En comparatif

Agro alimentaire -390 000 salariés

Automobile -320 000 salariés .

La Fabrication

2017- La Cosmétique Française toujours leader mondial

**2017 marque un nouveau record pour la cosmétique française
13 milliards d'euros de produits exportés
+12 % par rapport à 2016**

L'industrie cosmétique connaît donc encore une forte croissance et reste un des moteurs de la France à l'exportation.

Une balance commerciale positive de 10,5 milliards d'euros +14 %.

Les soins et les parfums représentent toujours $\frac{3}{4}$ des exportations françaises de cosmétiques

44,3 % pour les soins et 31 % pour les parfums

Un secteur en devenir



COSMETIC VALLEY
FRANCE

La fabrication

**L'industrie cosmétique un atout majeur de l'économie nationale.
81 % de PME implantées sur 80 % du territoire français environ.**

**2ème secteur exportateur net
après l'aéronautique et l'Agro alimentaire**

300 sociétés fabricantes

54 000 emplois directs

27 000 emplois indirects en France.

La Distribution Beauté Bien-être Parfumerie

65 411 entreprises -59 900 salariés -4 887,8 Md'€



Étude CNEP / CREDOC / OPCALIA 2017

Analyse du code NAF 9602B

Soins de Beauté

Source : INSEE, ESANE

Instituts traditionnels

1.761,9 Milliards d'€ - 37 891 entreprises – 24 570 salariés

Prothésistes ongulaires

245 Millions d'€- 9000 entreprises

Au total

31 819 entreprises soit 82,44 % des entreprises sans salarié.

8 760 entreprises emploient au moins un salarié

19 000 auto-entrepreneurs

Surface moyenne d'un institut traditionnel 45 m².

Prestations : épilations - soins du visage.

Espace de vente réduit par manque de place

La vente très faible

Le CA annuel est de 74 499 €

Il ne permet pas l'investissement en matériel et en personnel.

Nota Bene: Une entreprise bien gérée, employant une salariée plus l'exploitante, doit réaliser un chiffre d'affaires HT **de 90 K€.**



Analyse du Code NAF 9604Z SPA & Centres Spécialisés

Source : INSEE, ESANE

Ce code comprend les SPA hors hôtellerie ,les Centres de soins spécialisés sur l'anti âge la minceur et la dépilation ,les centres de bronzage en cabines.....

1 415,9 Milliard d'€

17 925 entreprises

Entre 4 et 7 salariés

Une surface de 100 à 200 m²

Chiffre moyen de 243 653 €



VILLA THALGO
Paris-Trocadéro
ENTREE



Centres de bronzage

120 Millions€

300 entreprises- 1500 salariés

Perte de 50% des entreprises en 3ans

Ces entreprises sont caractérisées par un CA vente de produits plus élevé et des espaces vente plus spacieux, des cartes de soins spécialisées dans les soins Hi-Tech, les soins de Bien-être ou la prestation de bronzage.

Un CA qui permet d'envisager des investissements en matériel et en personnel

LE SPA

2517 Day Spa

468 SPA Hôteliers

58% en 5 étoiles- 5% en 3 étoiles





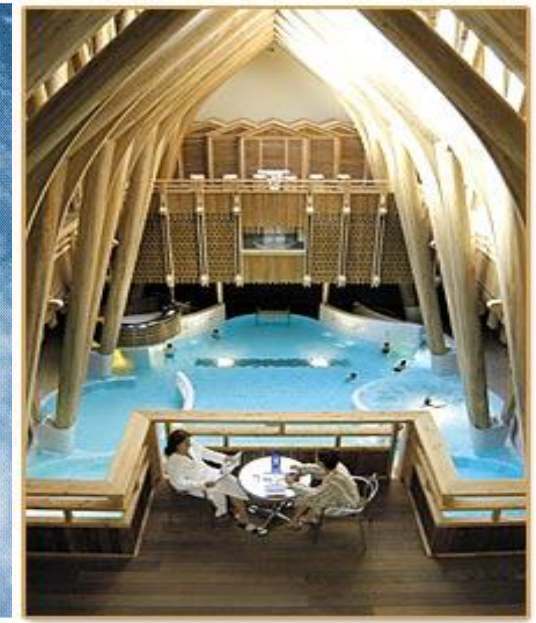
THERMALISME & THALASSO & THERMOLUDISME

230 Etablissements

292 Millions d'€ de CA

5800 Salariés

1,2 Mds par établissement



ANALYSE

Sources CNEP/INSEE/ESANE

Modification du paysage entrepreneurial de l'Institut de Beauté

Le poids de l'institut artisanal diminue fortement

**Disparition de 6 749 entreprises depuis 2015
soit près de 10 000 emplois
soit 13,8% de ses forces vives**

En 10 ans

la part des entreprises de 0 salarié est passée de 65,4 % à 82,4 %

19 000 auto entrepreneurs

Seules 9497 entreprises emploient entre 1 et 2 salariés

60% des contrats d'alternance sont des contrats d'apprentissage

Modification du paysage entrepreneurial

Dans le secteur de la beauté, santé et remise en forme, la France est leader européen et à la pointe de l'innovation.

Le poids de la franchise augmente +12%

35 % des entreprises du secteur sont passées sous enseigne

Enseignes multi services

Yves Rocher, la plus ancienne et la plus puissante.

Beauty Success- Esthétic Center - Body Minute

Enseignes spécialisées

Tanguy pharmacie et cosmétique, Le bar à vernis Colorii

Cryofast -L'Onglerie

La franchise a gagné les salles de fitness

Fitness Park, l'Orange bleue, Liberty gym

Les entreprises de bien-être en hausse

1- Les hôteliers/Un rebond en 2017-

Le spa est un espace dédié avec de lourds investissements et des concepts aboutis

2- Le thermalisme+4% et la thalasso +7%

Des concepts saisonniers et des propositions hors saison

3- Les spécialistes du loisir vacances, +10%

Club Med ,Center Parcs , campings ,SPA éphémère

4- Les SPA de concept hors secteur hôtelier connaissent un regain de croissance



Les chiffres clés de la formation

Les chiffres clés 2017

8 321 entreprises adhérant à OPCALIA dont **8224 ont mois de 11 salariés**

42% des entreprises de la branche ont bénéficié en 2017 du dispositif actuel de formation

Nous collectons

2 908 002 € sur la MSB des entreprises du secteur

Nous dépensons 5,6 fois plus soit 16 886 214 €

Nous collectons 674 784€ de taxe d'apprentissage

Nous bénéficions de 13 443 109 € de ressources complémentaires et de mutualisation apportées par OPCALIA

Nous dépensons

11 134 885€ pour la professionnalisation – Contrats de pro – Période de Pro-Fonction tutorale

6 552 924€ pour le CPF- Compte Professionnel de Formation des salariés

3 956 000€ pour le Plan de formation des salariés de l'entreprise



**BEAUTY
FORUM
P A R I S**
7-8 OCTOBRE 2018
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

Une filière qui crée de l'emploi

Etude DARES «Les métiers en 2022 »

**Les métiers de l'esthétique vont accueillir
47 000 emplois supplémentaires
soit une progression de 1,9 % par an d'ici 2022.**

Pourquoi ?

Montée de la tendance bien-être est aujourd'hui un mode de vie
Les français portent une forte attention à leur apparence

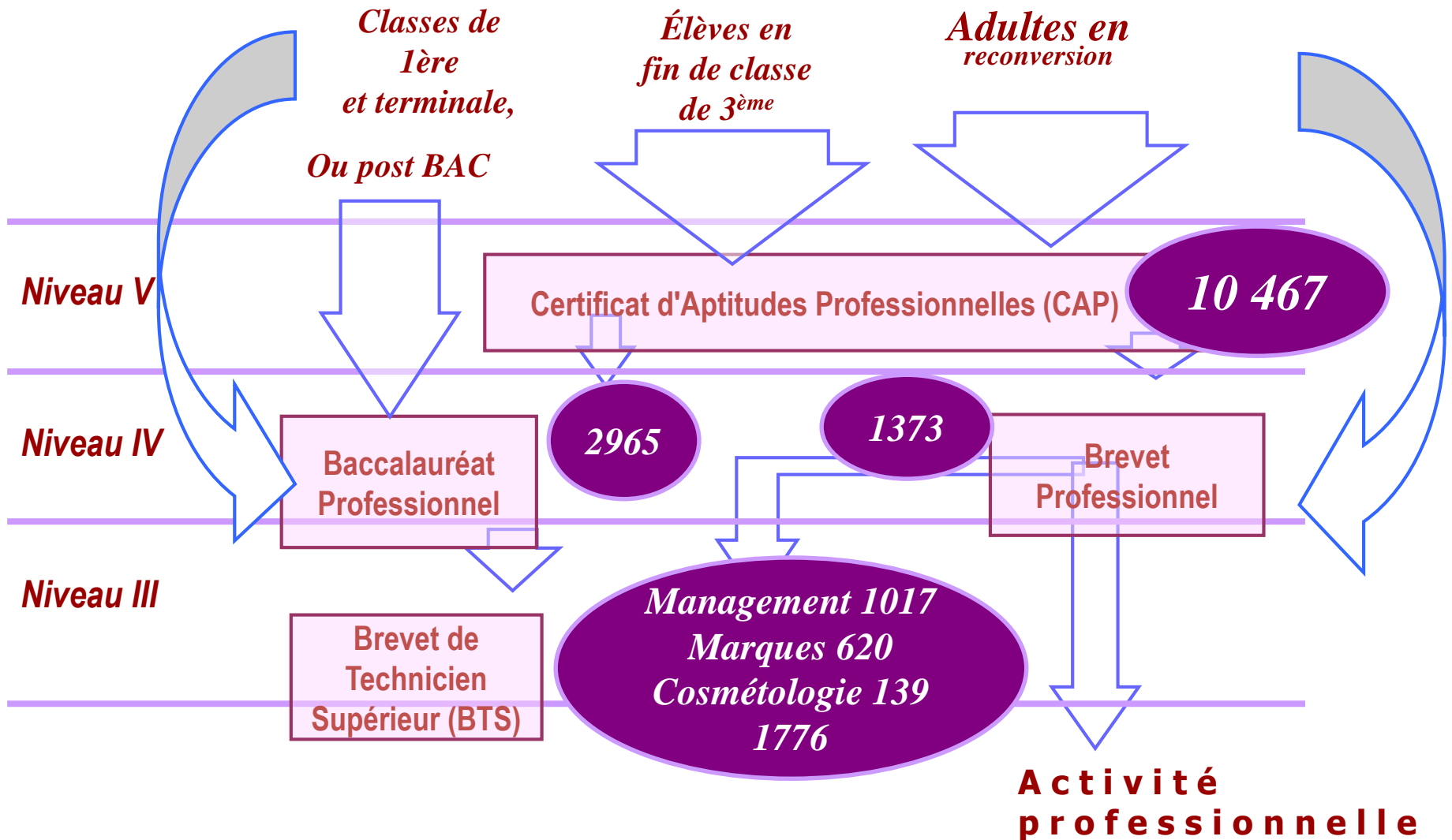
**Les 47 000 créations nettes d'emploi
additionnées aux 29 000 départs en fin de carrière
Une offre de 76 000 emplois
pour les 10 ans à venir**

Les chiffres clés de la formation

La formation aux métiers de la Beauté et du Bien-être

- **238 lieux d'enseignement** spécialisés ou tous métiers, Publics et Privés, préparant
 - aux diplômes de l'Education Nationale CAP, BP, Bac Pro, BTS.
 - aux titres RNCP et aux CQP de branche
- Un marché qui se concentre
- Des groupes qui se créent et rachètent des écoles avec des fonds d'investissement en maillant le territoire
- 2017/ 20 000 étudiants /16 581 diplômés
 - Et combien d'insertion professionnelle ????????**

Une filière diplômante complète



Les chiffres clés de la formation

- **De nouveaux employeurs à la recherche de nouveaux talents**
 - Progression des **franchises + 45%** , soit **50%** de l'offre beauté
 - Développement de **l'offre beauté en GMS et Parapharmacies**
 - Emergence de nouvelles formes de pratiques de soins de beauté et de bien-être (beauté nomade, numérique, haute technologie...)

*Un marché de l'emploi en tension avec des candidats non formés
aux besoins des employeurs*



**BEAUTY
FORUM
PARIS**
7-8 OCTOBRE 2018
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

Les chiffres clés de la formation

Des besoins en formation clairement identifiés

Ne plus remplir les têtes

Travailler sur les compétences douces «soft skills»



-L'anglais incontournable

- Une maîtrise **des hautes technologies**, plus de **68% du marché de l'offre de soins**
- Une expérience client maîtrisée
- Une conduite de la digitalisation des soins de beauté

Upgrader le niveau des étudiants pour une meilleure employabilité

Une meilleure offre de formation, pour une meilleure insertion professionnelle

- Une pédagogie s'appuyant davantage sur les besoins du marché (expérience client...)
- Une digitalisation de la formation avec Tutos, quizz et ressources pour les enseignants

**Plutôt que les youtubeuses et instagrameuses « forment » nos futurs professionnels
Devenons grâce aux mêmes outils des producteurs de compétences de qualité**

Les chiffres clés de la formation

Une nécessaire adaptation de nos entreprises aux nouvelles réglementations

-RGPD

-Norme AFNOR

-Directive européenne sur les appareils

**-Loi formation pro, apprentissage et enseignement
professionnel**

-Fusion des branches



La Réforme de la formation professionnelle

« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Les objectifs

Permettre l'accès facile aux formations à tous les publics
pour produire de la compétence

Diminuer le nombre de centres de formation

Augmenter la qualité de la formation



Volet Formation professionnelle

Les opérateurs de compétences (OPCO(M))

Amendement AS1228

Au 1^{er} janvier 2019 (au lieu du 1^{er} janvier 2020)

Création des nouveaux opérateurs de compétences,

Les OPCO

adossés à des filières économiques et des champs professionnels pertinents et capables d'apporter le soutien technique aux branches.

Les opérateurs de compétences (OPCO(M))

Amendement AS1228

- Les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives de chaque branche doivent désigner par accord un **Opérateur de compétences**
- et d'autre part, pour acter l'agrément, qu'un accord constitutif du nouvel Opérateur de compétences (avec toutes les organisations signataires) soit prêt pour **le 31 octobre 2018**.

À défaut d'accord, « l'État désignera l'opérateur de rattachement »

La branche Esthétique et enseignements associés a désigné à l'unanimité OPCALIA en qualité d'opérateur de Compétence

31 Oct.2018

Les branches désignent par accord un OPCO

1^{er} janv. 2019

Agrément des OPCO avec leurs nouveaux périmètres et missions



Amendement AS1464

CPF de transition professionnelle

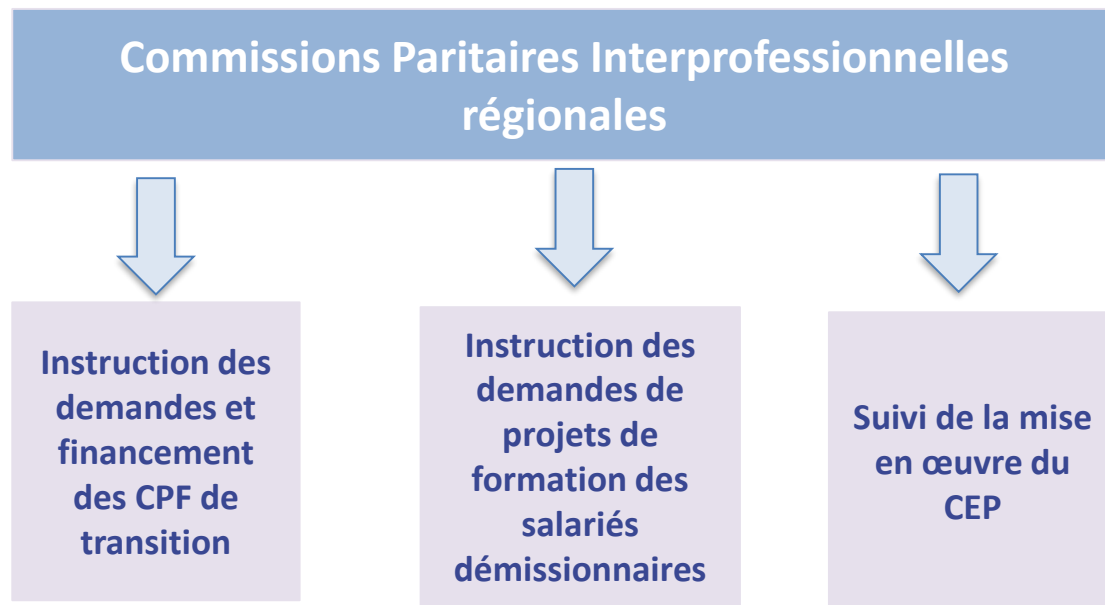
Projet de longue formation destiné à changer de métier ou de profession

- Le salarié devra justifier d'une **ancienneté minimale en qualité de salarié**, déterminée par décret. **Sauf**, pour le **salarié qui a changé d'emploi à la suite d'un licenciement** pour motif économique et qui n'a pas suivi une action de formation entre le moment de son licenciement et celui de son réemploi.
- Création au niveau régional de commissions paritaires interprofessionnelles (CPRI) dédiées à l'accompagnement des salariés. Ces commissions à gestion paritaire sont agréées dans chaque région par l'autorité administrative pour prendre en charge financièrement le projet de transition.
- (Les OPCO et CREFOP ne sont plus en charge de le gestion de ce dispositif)
- **L'accompagnement par un conseiller CEP n'est plus obligatoire**
- **C'est désormais une possibilité offerte aux salariés , en fonction de son autonomie**



CPF de transition professionnelle

Amendement AS1464



- **Disparition des Fongecifs**
- Financement des projets de transition professionnelle : une fraction de la contribution au titre du CPF (déterminée par décret) + 1% CPF CDD
- **Période transitoire : Les Fongecifs assureront jusqu'au 31 décembre 2019 les missions des CPRI (Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales).**

La « reconversion ou promotion par alternance »

Amendement AS1481

Objectif ?

« permettre au salarié de changer de métier ou de profession », ou de « bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation ».

Pour qui ?

- Titulaires d'un CDI
- Bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion conclu à durée indéterminée
- Seront notamment concernés les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail

Quelles formations?

- Diplômes
- Titres à finalité professionnelle

Le niveau de qualification sera défini par décret.

Financement ?

- Leur financement sera assuré par les futurs opérateurs de compétences sur les fonds de l'alternance.

La contribution formation et alternance

Amendement AS1480

- **Une contribution unique** mais avec deux régimes de financement distincts et maintien des exonérations de la TA pour certains employeurs.
- Elle sera applicable dès le 1er janvier 2019
- **Deux catégories d'employeurs**
 - moins de 11 salariés
 - 11 salariés et plus

(alors qu'auparavant existait trois catégories (moins de 11, de 11 à moins de 250 et 250 salariés et plus).

- **Les nouveaux taux:**
 - Pour les moins de 11 salariés 1,23% (soit 0,55% formation et 0,68% apprentissage)
 - Pour les entreprises de 11 salariés et plus 1,68% (1% + 0,68%).



Calendrier Collecte

Collecte 2019 Masse salariale 2018

- Versement de la contribution FPC et de la TA selon conditions actuellement en vigueur.

Collecte 2019 Masse salariale 2019

- Exonération de tout paiement de la TA sur la masse salariale 2019
- **Contribution formation due au titre de l'année 2019 cessera d'être exigible le 28 février 2020 et devra être réglée dans l'année.**
- Le Gouvernement prévoit un appel de cotisation à l'automne 2019
- **Collecte assurée par les OPCO**

Collecte 2020 Masse salariale 2020

- Contributions acquittées au cours de l'année 2020
- Collecte assurée par les OPCO
- **L'Urssaf percevra les contributions à partir du 01/01/2021**

Préparons-nous pour demain

- **Des contenus de formation par module de compétences**

Un nouveau cadre pour la certification professionnelle

Un décret définira un cadre national des certifications fixant les critères de gradation des compétences attendues au regard des emplois et facilitant les correspondances avec les certifications des pays membres de l'UE

- **L'Amendement AS1228 accélère le calendrier de création des nouveaux opérateurs de compétences.**
- **Aucune certification (y compris diplômes et titres à finalité professionnelle) ne sera plus enregistrée sans limitation de durée**

Préparons-nous pour demain

- **Des contenus de formation par module de compétences**

France Compétences recensera les certifications professionnelles au sein

1. Du « Répertoire national des certifications professionnelles » :

Les diplômes, titres à finalité professionnelle et CQP, désormais constitués en blocs de compétences.

Enregistrement de droit ou sur demande des organismes certificateurs, pour une durée de 5 ans maximum.

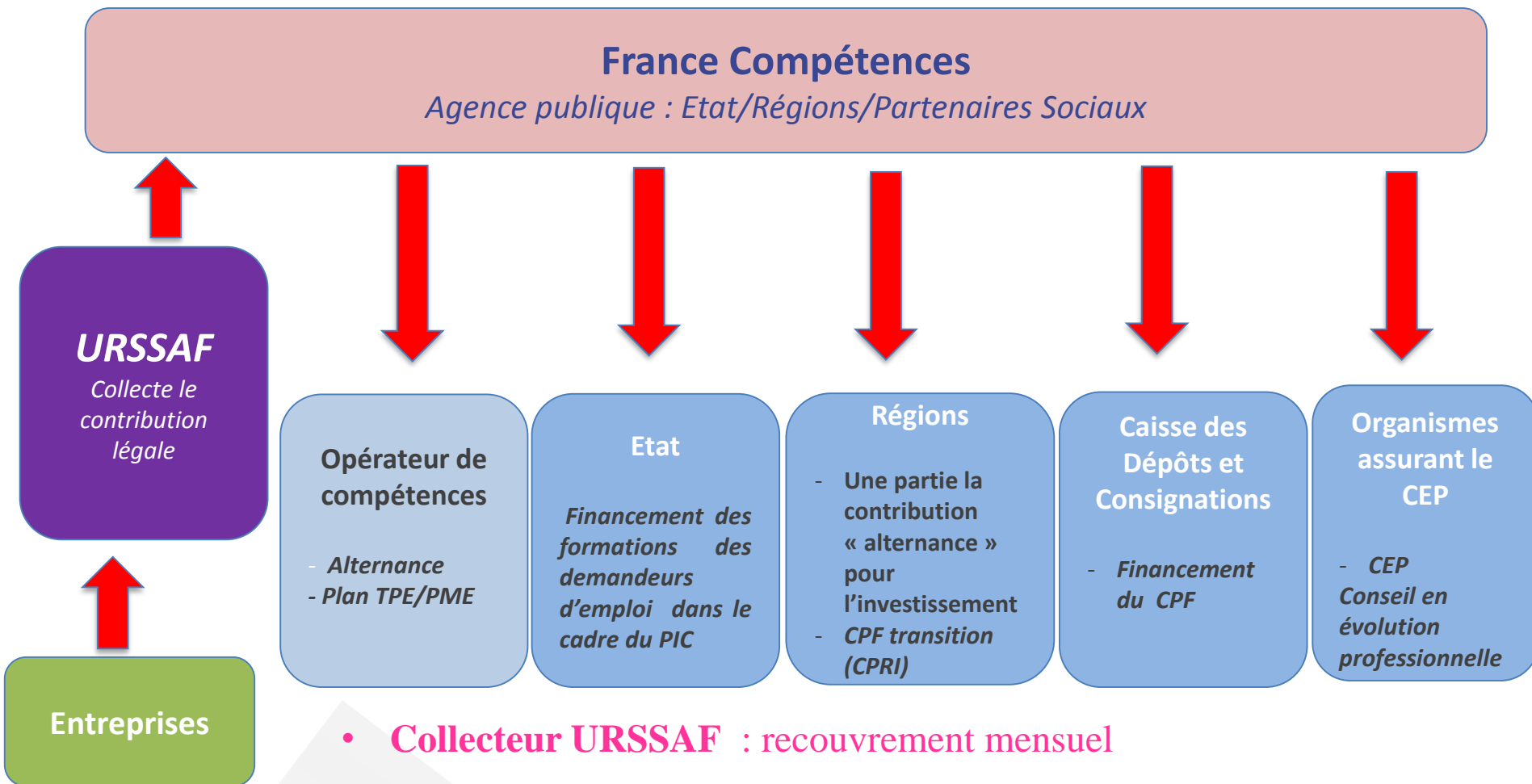
2. D'un « répertoire spécifique » :

«Les certifications et habilitations correspondant à des compétences exercées en situation professionnelle complémentaires aux certifications professionnelles. ». Enregistrement sur demande des organismes certificateurs, pour une durée de 5 ans maximum.

- NB: Jusqu'au 28 février 2021, les certifications et habilitations qui correspondent à des compétences transversales recensées à l'Inventaire seront automatiquement enregistrées au « répertoire spécifique »



France compétences



- **Collecteur URSSAF** : recouvrement mensuel
- **Répartiteur France compétences** : répartition aux différents organismes en charge du financement de la formation et de l'alternance

Préparons-nous pour demain

Des enjeux à fort impact

L'employeur va aujourd'hui à travers toutes les réformes, **rechercher ses futurs talents à travers la notoriété des établissements de formation.**

La qualité de la formation sera garantie par de nouvelles procédures.

Fini le Datadock!

La valeur ajoutée d'un établissement de formation au niveau pédagogique/employabilité conduira l'employeur à recourir à lui.

Des plateformes de notations pour les étudiants sur leurs établissements de formation vont concourir au renouvellement des prises en charge

Préparons-nous pour demain

Des enjeux à fort impact

Le Gouvernement souhaite un regroupement des lycées professionnels, une rationalisation des CFA et une concentration des organismes de formation

Les grandes entreprises du secteur pourront créer leur propre CFA maison

Préparons-nous pour demain

Amendement AS1145

Labellisation qualité des établissements d'enseignement afin de bénéficier de fonds alternance.

- **Une certification obligatoire- 1er janvier 2021**

Obligation, pour les prestataires réalisant des formations financées sur fonds publics et/ou paritaires, d'être certifiés.

Mise en place d'un mécanisme de certification Qualité

par « un organisme dûment accrédité ou par une instance de labellisation reconnue par France Compétences »

sur la base d'un référentiel national qui fixera les indicateurs d'appréciation des critères qualité (eux-mêmes fixés par décret).

Mission confiée aux organismes financeurs pour procéder à des vérifications complémentaires et s'assurer de la qualité des formations effectuées.

Préparons-nous pour demain

Dérogation au Régime Qualité pour certains établissements

On regrette !

- **Les établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat avec l'Etat, déclarés CFA,**
seront soumis à l'obligation d'obtenir un label qualité délivré par un certificateur public reconnu par France compétences.
- **Les établissements d'enseignement supérieur publics, après évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche, et les établissements d'enseignement supérieur privés,**
après évaluation par le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé, sont exonérés du régime de certification qualité fixé par le projet de loi

Préparons-nous pour demain

- **Une insertion professionnelle prouvée**

Obligation, pour les CFA et pour les Lycées Professionnels

de rendre publics les taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels visés, de poursuite de parcours en formation et d'insertion

Obligation pour les Ecoles Privées pour les prises en charge par les bailleurs publics, Région, Pole Emploi et autres

de communiquer les taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels visés, de poursuite de parcours en formation et d'insertion

Travailler en réseau - Ecoles- Employeurs

Une feuille route dense mais stratégique

Nous rentrons dans une nouvelle ère

S'adapter-Coopérer

et

Préserver son identité et son ADN

Devenir Agile et innovant



**BEAUTY
FORUM
PARIS**
7-8 OCTOBRE 2018
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS



**BEAUTY
FORUM
PARIS**
7-8 OCTOBRE 2018
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS